

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Séance du 27 mars 2017

Le 27 mars 2017 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Patrick ARNOUX ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Maurice CAPEL ; Pierre COULOMB ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Danièle GIRAUD ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Joëlle MELIN ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Pierre MINGAUD ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Christiane PETETIN ; Serge PEROTTINO ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Giovanni SCHIPANI ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO
Daniel FONTAINE représenté par Dominique HONETZY
Hélène TRIC représenté par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI
Hélène LUNETTA représentée par Monique RAVEL
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI
Geneviève MORFIN représentée par Giovanni SCHIPANI
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Denis GRANDJEAN représenté par Muriel HENRY
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Alain BOUTBOUL
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Danielle MENET
Laurent COLOMBANI représenté par Alain GREGOIRE

CT4/270317/2

Sur le rapport Danièle GARCIA

Convention d'objectifs 2017 avec l'Association des Arrosants pour la Modernisation des Irrigations d'Aubagne (ASAMIA) et attribution d'une subvention

Depuis 1992, la commune d'Aubagne, puis le Pays d'Aubagne et de l'Etoile, ont engagé une politique publique pour le maintien et le développement d'une agriculture périurbaine locale. Activité économique à part entière, l'agriculture périurbaine permet, le développement des circuits courts répondant aux attentes et aux besoins des habitants, pourvoyeuse d'emplois, garante d'une qualité de vie et de protection contre les risques majeurs (incendie, érosion).

La charte pour une agriculture durable en Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour le maintien et le développement a été adoptée par l'ensemble des partenaires le 20 avril 2011. Celle-ci se fonde à la fois sur les résultats des actions engagées depuis 1992 (action foncière, modernisation des irrigations, accès au conseil technique pour les exploitants, animation et promotion de la marque collective « Les Jardins du Pays d'Aubagne ») mais également sur la nécessité de relever de nouveaux défis :

- Sanctuariser et valoriser les terres fertiles et nourricières ;
- Pérenniser une agriculture rémunératrice et durable par des productions diversifiées, de qualité et de proximité ;
- Renforcer la contribution de l'agriculture à la qualité de vie des habitants et des milieux naturels ;
- Assurer une qualité de vie satisfaisante aux agriculteurs et à leurs voisins ;
- Mobiliser toutes les parties prenantes en organisant leurs coopérations.

L'ASAMIA est une association dont l'objet est l'irrigation sous pression de la plaine de Beaudinard à Aubagne. L'association compte 652 bornes d'irrigation, et 538 adhérents pour un périmètre de 329 ha. Le réseau de l'ASAMIA compte environ 45 kms de canalisations enterrées, pour une grande partie posée en deux tranches de travaux : 34 kms de réseau posés en 1994 et 11 kms de réseau posés en 2001.

L'alimentation en eau brute de l'ASAMIA dépend uniquement du Canal de Marseille et plus précisément de la dérivation de Gémenos, dont la longueur totale est de 11 200 ml.

L'eau brute, une fois prélevée sur le Canal de Marseille, est décantée dans un bassin de 7 500 m³. Puis la station de pompage des Craux, créée quant à elle en 1993, permet l'alimentation en eau brute des arrosants grâce à quatre pompes, un ballon hydrophore, des armoires électriques, et des équipements de comptage.

L'ASAMIA s'inscrit pleinement dans le cadre du maintien d'une activité agricole périurbaine de qualité, et joue un rôle majeur dans la mise en œuvre de la politique publique portée par le Pays d'Aubagne et de l'Etoile et de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et du Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Pour 2017, les orientations souhaitées sont les suivantes, en complément des actions principales de l'association :

- la mise en place effective de la facturation au volume et le rééquilibrage de la tarification pour favoriser la production agricole locale
- le paiement des encours fournisseurs
- la fourniture d'un plan pluri-annuel de retour à l'équilibre et la prévision de trésorerie
- la réflexion sur une mutualisation de moyens avec les autres ASA de la métropole

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Considérant

- L'importance de la mise en œuvre de la charte pour une agriculture durable en Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;
- Que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence doit soutenir l'ASAMIA afin de remplir son rôle pour le maintien et le développement de l'agriculture périurbaine locale de circuits courts ;
- Que ce soutien entre pleinement dans le Projet Alimentaire Territorial.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170327-CT4-270317-2-DE Date de télétransmission : 18/04/2017 Date de réception préfecture : 18/04/2017

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver les termes de la convention d'objectifs 2017 prévoyant le versement d'une subvention de fonctionnement de 85 000 euros (quatre-vingt-cinq mille euros) pour l'année 2017 :

Nature : 6574 Fonction : 6312 ASAMIA – sous-politique : aide à l'agriculture
Montant : 85 000 euros

Article 2 :

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'Etat spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Article 3 :

D'autoriser Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces afférent à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170327-CT4-270317-2-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170327-CT4-270317-2-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017